

Des avantages exclusifs

ADHÉRENT AROPA



Affiliée
FNAROPA
les solutions grand âge

groupama.fr



Groupama
la vraie vie s'assure ici

OFFRE EXCLUSIVE ADHÉRENT AROPA

Groupama et AROPA sont partenaires depuis de nombreuses années pour offrir aux adhérents les meilleures prises en charge à tarif préférentiel.

Un très bon niveau de protection, de nombreux services associés, une réelle proximité : tels sont les engagements de Groupama vis-à-vis de tous ses sociétaires. En votre qualité d'adhérent AROPA, vous bénéficiez en plus d'avantages spécifiques.



○ UNE OFFRE EXCLUSIVE EN SANTÉ*

3 formules spécialement dédiées pour répondre à vos besoins au meilleur prix. Tous les détails de garanties sont présentés dans ce document.

- Une réduction de 20 à 40 % selon vos équipements.
- Accès au réseau Sévéane des audioprothésistes, chirurgiens-dentistes et opticiens : diminution du coût et maîtrise des restes à charges.
- Tiers-payant ou remboursement en 3 jours (hors délais bancaire).
- Info Devis, Info Contrat.
- Assistance : service d'information, assistance à domicile, services d'accompagnement, assistance en déplacement.

○ DES RÉDUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES*

- Une réduction de **10 % sur vos contrats automobile et garantie des accidents de la vie.**
- Une réduction de **15 % sur votre contrat habitation.**
- Une réduction de **10% sur la téléassistance Noé.**

DES QUESTIONS, UN CONSEIL ?

-  Rencontrer un chargé de clientèle dans l'agence la plus proche de chez vous.
-  au **0 800 250 250** 
-  Groupama, 1 avenue de Limoges, CS 60001, 79044 Niort Cedex 9
-  Groupama.fr
-  À votre disposition une appli mobile « Groupama et moi » permettant de nous adresser vos factures et devis santé mais aussi d'accéder à votre attestation mutuelle à tout moment ainsi qu'à d'autres services accessibles aussi depuis votre espace santé.
-  pour joindre votre service santé : santecfs@groupama-ca.com



QUELS QUE SOIENT VOS BESOINS, GROUPAMA VOUS ACCOMPAGNE

- **Pour vous et vos proches :** complémentaire santé, solutions de prévoyance, services à la personne, assistance, téléassistance, protection juridique
- **Pour vos biens :** assurance auto, assurance habitation, télésurveillance
- **Pour vos finances :** assurance vie, épargne retraite.



L'OFFRE

POUR VOS SOINS COURANTS	FORMULE 1		FORMULE 2		FORMULE 3	
	Médecin ayant signé le Contrat d'Accès aux Soins (CAS)	Médecin n'ayant pas signé le Contrat d'Accès aux Soins	Médecin ayant signé le Contrat d'Accès aux Soins (CAS)	Médecin n'ayant pas signé le Contrat d'Accès aux Soins	Médecin ayant signé le Contrat d'Accès aux Soins (CAS)	Médecin n'ayant pas signé le Contrat d'Accès aux Soins
Médecins généralistes et spécialistes conventionnés ou non	150 %BR	130 %BR	170 %BR	150 %BR	170 %BR	150 %BR
Radiographie, laboratoires	150 %BR	130 %BR	170 %BR	150 %BR	170 %BR	150 %BR
Cure thermale acceptée par le régime obligatoire : honoraires	130 %BR	130 %BR	150 %BR	150 %BR	150 %BR	150 %BR
Ostéopathes, chiropracteurs, étioopathes, hypnothérapeutes, acupuncteurs, homéopathes, psychothérapeutes et psychomotriciens (par an et par bénéficiaire) *	2 séances à 50 €		3 séances à 50 €		3 séances à 50 €	
MEDICAMENTS prescrits et remboursés par le régime obligatoire	100 % BR		100 % BR		100 % BR	
AUDIOPROTHESES						
Appareil auditif - par oreille - par an et par bénéficiaire	500 €		750 €		750 €	
Equipements 100% santé (1) à compter du 1er janvier 2021 :	100% prix limite de vente		100% prix limite de vente		100% prix limite de vente	
Diminution du coût auprès des audioprothésistes Sévéane	service inclus		service inclus		service inclus	
Piles et accessoires	130 % BR		150 %BR		150 %BR	
AUTRES SOINS MEDICAUX						
Auxiliaires médicaux, appareillage (hors optique-audiooprothèses et dentaire) et frais de transport médicaux	130 % BR		150 %BR		150 %BR	
Frais thermaux pour cure thermale acceptée par le régime obligatoire	130 % BR		150 %BR		150 %BR	
Frais d'hébergement et de transport (forfait annuel, par bénéficiaire, sur justificatifs) pour cure thermale acceptée par le régime obligatoire	100 % BR + 80 €		100 % BR + 100 €		100 % BR + 100 €	
Forfait naissance	100 €		120 €		120 €	
LA PRISE EN CHARGE D'ACTES DE PREVENTION						
	CAS	Non CAS	CAS	Non CAS	CAS	Non CAS
Actes de prévention selon arrêté du 8 juin 2006	150 %BR	130 %BR	170 %BR	150 %BR	170 %BR	150 %BR
· Vaccin anti grippe quel que soit l'âge du bénéficiaire	Frais réels		Frais réels		Frais réels	
· Consultation diététique (forfait annuel par bénéficiaire) *	35 €		35 €		35 €	
· Forfait de prévention annuel par bénéficiaire pour autres motifs :						
Vaccins prescrits non pris en charge par le régime obligatoire *						
Médicaments anti-paludéens prescrits *	40 €		50 €		50 €	
Moyens contraceptifs prescrits non pris en charge par le régime obligatoire *						
Actes paramédicaux réalisés par un pédicure/podologue (par bénéficiaire de 55 ans et plus) *						
Sevrage tabagique non pris en charge par le régime obligatoire*						
POUR VOS DEPENSES DENTAIRES						
	DENTISTES SEVEANE	DENTISTES / STOMATOLOGUES (**)	DENTISTES SEVEANE	DENTISTES / STOMATOLOGUES (**)	DENTISTES SEVEANE	DENTISTES / STOMATOLOGUES (**)
SOINS						
Consultations, soins conservateurs hors inlay/onlay, radiographies et extractions	100 % BR		100 % BR		100 % BR	
Inlay / Onlay (1)	100 % BR + 50 €		100 % BR		100 % BR + 50 €	
Traitement des gencives (forfait annuel par bénéficiaire) *	150 €		-		150 €	
ORTHODONTIE						
Orthodontie prise en charge par le régime obligatoire	200 % BR		200 % BR		200 % BR	
Soit par semestre de traitement (part régime obligatoire incluse)	387 €		387 €		387 €	
Orthodontie non prise en charge par le régime obligatoire (forfait par an et par bénéficiaire) (1) *	-		-		-	
PREVENTION DENTAIRE						
Actes de prévention dentaires	100 % BR		100 % BR		100 % BR	
Bilan annuel de prévention dentaire * (forfait annuel, par bénéficiaire)	25 €		25 €		25 €	
Pose de vernis* (forfait annuel /bénéficiaire de moins de 13 ans) et détartrage approfondi* (forfait annuel par bénéficiaire de plus de 55 ans)	65 €		65 €		65 €	
Soins et prothèses 100% santé :	100% honoraires limite de facturation		100% honoraires limite de facturation		100% honoraires limite de facturation	
PROTHESES DEFINITIVES remboursées ou non par le régime obligatoire (1)	Garantie casse 10 ans		Garantie casse 10 ans		Garantie casse 10 ans	
Couronnes et ensemble des inters d'un bridge en céramique (jusqu'à 4 forfaits par an et par bénéficiaire)	200 € 150 €		200 € 150 €		200 € 150 €	
Appareils dentaires amovibles	100 % BR + 230 €		100 % BR + 230 €		100 % BR + 230 €	

L'OFFRE

Autres prothèses (y compris les couronnes céramiques au-delà de 4)

Plafond de remboursement des prothèses définitives les 2 premières années (par bénéficiaire (si plafond atteint 100% BR)

CHIRURGIE DE L'IMPLANT (1) (par an et par bénéficiaire) *

(1) L'assuré doit obligatoirement présenter le devis préalable établi par son chirurgien dentiste et fournir la note d'honoraires de celui-ci ainsi que les justificatifs complémentaires demandés, le cas échéant, par le chirurgien dentiste consultant du Groupe

(**) Pour les actes réalisés par un stomatologue n'ayant pas adhéré au contrat d'accès aux soins, les remboursements sont ceux des honoraires des médecins : en ville, rubrique soins courants et à l'hôpital, rubrique en cas d'hospitalisation.

POUR VOS DEPENSES OPTIQUES - Un équipement lunettes tous les deux ans par bénéficiaire. (1) - Un forfait lentilles par an et par bénéficiaire - Deux participations aux frais d'opérations des défauts visuels par contrat et par bénéficiaire	Formule 1		Formule 2		Formule 3	
	OPTICIENS SEVEANE	AUTRES OPTICIENS	OPTICIENS SEVEANE	AUTRES OPTICIENS	OPTICIENS SEVEANE	AUTRES OPTICIENS
Equipement 100% santé :	100% prix limite de vente		100% prix limite de vente		100% prix limite de vente	
MONTURE	100% prix limite de vente		100% prix limite de vente		100% prix limite de vente	
Adultes	65 €	65 €	65 €	65 €	65 €	65 €
Enfants	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €
LES DEUX VERRES CORRECTEURS ADULTE						
Verres unifocaux simples	Prise en charge intégrale des verres anti-rayures sélectionnés par Sévéane y compris l'anti-reflet et anti-salissure hors traitement	45 €	Prise en charge intégrale des verres anti-rayures sélectionnés par Sévéane y compris l'anti-reflet et anti-salissure hors traitement	45 €	Prise en charge intégrale des verres anti-rayures sélectionnés par Sévéane y compris l'anti-reflet et anti-salissure hors traitement	45 €
1 verre unifocal + un autre verre		90 €		90 €		90 €
Autres verres		135 €		135 €		135 €
LES DEUX VERRES CORRECTEURS ENFANT						
Verres unifocaux simples	Prise en charge intégrale des verres anti-rayures sélectionnés par Sévéane y compris l'anti-reflet et anti-salissure hors traitement	45 €	Prise en charge intégrale des verres anti-rayures sélectionnés par Sévéane y compris l'anti-reflet et anti-salissure hors traitement	45 €	Prise en charge intégrale des verres anti-rayures sélectionnés par Sévéane y compris l'anti-reflet et anti-salissure hors traitement	45 €
1 verre unifocal + un autre verre		110 €		110 €		110 €
Autres verres		170 €		170 €		170 €
LENTILLES correctrices	80 €	65 €	80 €	65 €	80 €	65 €
OPERATION DES DEFAUTS VISUELS *	155 €		155 €		155 €	

(1) Equipement annuel pour les enfants de moins de 18 ans ou en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une évolution de la vue (2) dans la limite autorisée par la réglementation des contrats responsables

Les garanties sont exprimées y compris Régime de base

EN CAS D'HOSPITALISATION prise en charge dès le 1er jour et sans limitation de durée (2)						
	CAS	Non CAS	CAS	Non CAS	Médecin OPTAM	Médecin non OPTAM
Honoraires des soins	220 % BR	200 % BR	220 % BR	200 % BR	300% BR	200% BR
Frais de séjour	200 %BR		200 %BR		300% BR	
Forfait journalier hospitalier selon Conditions Générales *	Frais réels		Frais réels		Frais réels	
Chambre particulière *	35 € / jour		35 € / jour		60 € / jour	
Lit et repas d'accompagnant *	20 € / jour		20 € / jour		25 € / jour	
Frais de TV, téléphone et journaux (sur justificatifs) *	-		-		5 € / jour	

(2) La prise en charge : est limitée à 30 jours par an et par bénéficiaire en cas d'hospitalisation psychiatrique et neuro psychiatrique sauf pour le forfait journalier hospitalier, les frais de séjour et les honoraires pour lesquels la prise en charge est illimitée. Intervient pour les séjours en maison de repos et convalescence uniquement suite à hospitalisation et sur prescription médicale. N'est pas acquise pour les séjours en maison d'accueil spécialisée

UN SERVICE D'ASSISTANCE EN CAS D'IMPREVU	Selon CG	Selon CG	Formule 3
Aide Ménagère et garde à domicile* (2 fois /an et/ bénéficiaire)	25H	25H	30H
Frais de rapprochement familial, frais de livraison de repas et prise en charge des animaux * (2 fois/an et/ beneficiaire)	300 €	300 €	300 €

*Voir conditions auprès de Groupama Centre-Atlantique.

- Les remboursements sont toujours accordés dans la limite des frais réels.
- La garantie appareil auditif et les garanties exprimées en % de la BR (base de remboursement fixée par la Sécurité sociale) incluent le remboursement du régime obligatoire.
- Pour le dentaire et l'optique, les garanties exprimées en % de la BR (base de remboursement fixée par la Sécurité sociale) incluent le remboursement du régime obligatoire. Exprimées en forfait, elle ne l'incluent pas.

groupama.fr

0 800 250 250 Service & appel gratuits



Groupama
la vraie vie s'assure ici